

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PONCET Brigitte

Etaient absents excusés : M PONCET Damien, Mme PECHINEY Murielle

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 3 septembre 2018

Désignation d'un secrétaire de séance : PONCET Brigitte

1/ REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'EMPLOYEE COMMUNALE 2018 -92

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de ses missions, l'adjoint administratif Ann-Lyse BARBERO a effectué une formation avec le CNFPT le mercredi 19 septembre 2018. Un deuxième jour de formation est prévu le mercredi 10 octobre prochain. Les repas pris lors de cette formation n'étant pas pris en charge par le CNFPT, le Maire propose de lui rembourser les frais de repas, qui s'élèvent à 14 euros par jour.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de rembourser les deux repas pris par l'adjoint administratif Ann-Lyse BARBERO, lors des deux jours de formation ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

2/ REMPLACEMENT DES LUMINAIRES – SIEA 2018 - 93

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les études effectuées par le SIEA pour le remplacement des luminaires défectueux, à Sonthonnax-la-Montagne ainsi que l'extension du réseau au lotissement de Revers.

Le Maire présente le plan de financement du SIEA, pour un montant de :

- remplacement de l'existant à Sonthonnax, par des ampoules LED, pour un montant de 37 000 euros avec une participation du SIEA de 15 006,00 euros,

- extension rue de Revers (ampoules LED) : 4 700 euros avec une participation du SIEA de 823,80 euros,

- remplacement des luminaires à la mairie et direction le lotissement Très Fontaine par des LED : 12 600 euros avec une participation du SIEA de 5 033,40 euros,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

DECIDE de donner son accord pour le lancement de ces trois opérations,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3 – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL (PPGD) 2018 – 94

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le 7 mars 2018 s'est tenue la première Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ; à cette occasion, les orientations du document cadre de la CIL ont été détaillées et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social (PPGD) présenté.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2018, et informe les conseillers municipaux qu'il convient d'émettre un avis sur les orientations du document cadre de la CIL et sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

EMET un avis favorable sur les orientations du document cadre de la CIL ;

EMET un avis favorable sur le Plan Partenarial de gestion de la Demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4 – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – IZERNIGHT 2018 - 95

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de soutien financier formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Izernore, dans le cadre de la manifestation sportive IZERNIGHT, qui se déroulera, le samedi 27 octobre 2018, à Izernore. Il propose de verser une subvention de 150 euros à l'Amicale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 150 euros, à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Izernore, dans le cadre de la manifestation sportive IZERNIGHT,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – M14 2018 - 96

Virements de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Subventions de fonctionnement	6574	+ 150		
Fêtes et cérémonies	6232	- 150		

5/ ZONES BLANCHES – PROPOSITION DE ZONE D'IMPLANTATION D'ANTENNE(S) RELAIS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu, en mairie, deux chargés de mission de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Ain, afin de trouver du foncier pour implanter une (voire deux) antennes pour couvrir les 3 hameaux ; le délai mentionné est environ 24 mois, ou 12 mois si le foncier avec accès à l'électricité est trouvé rapidement.

Plusieurs parcelles pourraient convenir ; des drones seront envoyés très prochainement afin de vérifier la pertinence des terrains pré sélectionnés.

De plus, seront à vérifier les contraintes du PLU par rapport aux zones où sont situées les parcelles. Contact a été pris avec FREE MOBILE qui se chargera d'effectuer les études et les travaux.

6 QUESTIONS DIVERSES

6-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : (représentée par Dominique GARBE)

Réunion à prévoir pour le financement de l'éclairage public.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 18 H0010	FLEURAT Christian	Changement de huisserie	30/08/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0011	INOPRO – pour le GAEC des Cibensois	Installation d'un système photovoltaïque	03/09/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
PC MODIFICATIF	001 410 17 H0004 M01	TESSIER Jérémie / CHARRIERE Sarah	Agrandissement du garage	03/07/2018	PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF
PC MODIFICATIF	001 410 H0006 M01	FLEURAT Christian	Pose d'un bardage bois sur 2 façades d'un abri à bois	14/09/2018	PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET : RAS

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

* L'élagage sera terminé cette semaine

* Il faut remblayer une partie du chemin de Bois Fontaine

* La BAB prend les sapins secs

Sur le soumis :

- 84 m³ à 17/18 euros soit environ 1 500 euros

Sur le non soumis :

-à définir sur place avec M. LIMON

Bois récupéré en GRAVEL

THEOLLEYRE Edith : 3 stères x 22 euros = 66 euros

LARBI Foudil : 7 stères x 22 euros = 154 euros

COCHET Mireille : 7 stères x 22 euros = 154 euros

PONCET Damien : 6 stères x 22 euros = 132 euros

Total : 506 euros

GENTE Daniel : en attente de bois plus gros

DI GIOVANNI Mario s'est retiré

* Prix de 4 panneaux « voie sans issue » : panneau 35 cm, film classe 1 : 40.85 euros H.T. + mât acier galvanisé 80 x40 mm - épaisseur 1.5 mm – 2.5 m : 36.26 euros H.T. + brides alu simple face 80 x 40 mm : 2.54 euros H.T. x 2 soit 82.19 euros H.T. par panneau soit **98.63 euros T.T.C.** (catalogue DIRECT URBAIN)

Commander les panneaux.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

Le columbarium a été mis en place à Napt par l'entreprise COCHOD – 3 cases

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI : RAS

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

Suite à la réunion de la commission « travaux » un planning a été établi – à suivre ...

Prix des volets pour les 9 fenêtres de l'étage de la mairie : volets bois sapin brut – plateaux bois, le « Z », les ferrures à poser (2 par volet), les gonds et cartouches pour scellement chimique : 2 286.90 euros T.T.C.

Prévoir ces dépenses sur le budget 2019.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

- La vitre de la porte gauche du tracteur doit être changée (à faire après l'élagage)

- Frais sur la Citroën Berlingo : devis de 1 730 euros pour la présentation du véhicule au contrôle technique, chez CRAUSAZ, sans la distribution ; il regarde s'il peut trouver une fourgonnette essence.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

* Le document du « nouvel habitant » doit être mis à jour.

* Les conseillers municipaux décident de faire une parution dans le Progrès pour le décès de Monsieur Gérard FROLIN.

6-2 Compte-rendu HBA

- Le planning prévisionnel des travaux pour la STEP d'Heyriat a été transmis – marchés, travaux ...

- PLUiH : réunion jeudi 4 octobre prochain, pour déterminer les OAP et préciser les zones agricoles.

6-3 Travaux de remise en état du monument aux morts de Napt – Demande de subventions 2018 - 97

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu de réaliser des travaux de remise en état du monument aux morts à Napt, qui prévoient la réparation de la base du monument et le regravage et peinture des lettres.

Le montant des travaux s'élève à 7 041,04 euros H.T, étant donné que le lavage complet du monument sera réalisé par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter le devis de la MARBRERIE COCHOD pour un montant des travaux de 7 041,04 euros H.T.,

DECIDE de demander un soutien financier auprès de la Direction départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour un montant de 1 408.21 euros, soit 20 % du montant des travaux,

DECIDE de demander un soutien financier auprès du Souvenir Français, pour un montant de 2 816,42 euros, soit 40 % du montant des travaux,

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

DEMANDE l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

6-4 Remboursement de la société CERETRANS 2018 - 98

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, que suite à un incident de livraison effectuée à Napt, il convient de changer deux demi-couvercles en ciment fermant et sécurisant une trappe où sont déposés deux compteurs d'eau. Il convient de facturer la somme de 33.16 euros H.T, soit 39.79 euros T.T.C. à la société CERETRANS, sise Avenue du Colombier, à VILLARS LES DOMBES – 01330 ; le paiement sera effectué par chèque dès réception de la présente délibération et de la facture par la société CERETRANS.

Le conseil municipal accepte le remboursement de la somme de 33.16 euros H.T, soit 39.79 euros T.T.C. par la société CERETRANS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter le remboursement de la société CERETRANS.,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

6-5 Décision Modificative N°2 – M14 2018 - 99

Virements de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Constructions	2313 Op. 201	+ 1.00		
Installations, matériel et outillage technique	2315 Op. 202	- 1.00		

Séance levée à 22h30